

Le 8 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 8 juin 2026, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères, Sylvie René, Janie Vachon-Robillard et messieurs les conseillers, René Doucet, François Rousseau, Jean Allard et Patrice Boisvert, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

19 personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2026-06-101**

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2026
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Embauche du personnel pour le camp de jour saison 2026
8. Embauche de deux journaliers au service des travaux publics
9. Autorisation d'installation d'un ponceau sur le lot 5 476 069
10. Création d'un comité de participation citoyenne et nomination de ses membres
11. Autorisation de signature de l'acte de vente du lot 5 839 327 à Innov Habitat SLDA
12. Appui au projet de réfection des terrains sportifs extérieurs de l'école secondaire La Découverte et engagement à conclure une entente de service
13. RIGIDBNY – collecte des plastiques agricoles
14. Octroi des travaux de pavage sur une portion de la rue Dubé
15. Octroi du contrat pour les lignes de rues – saison 2026
16. Autorisation de paiement du dépassement de coûts – Cyr automatisation industrielle
17. Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement – nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité
18. Demande à la MRC de Nicolet-Yamaska
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. **Adoption du procès-verbal du 11 mai 2026**
2026-06-102

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2026, tel que rédigé.

Adoptée

5. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil. Le rapport des revenus et dépenses du Centre Richard-Lebeau est déposé aux élus.

6. **Adoption des comptes payés et à payer**
2026-06-103

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 412 782,68 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** la liste des salaires du 3 au 30 mai 2026 totalisant 141 303,73 \$;
- **D'APPROUVER** la liste des comptes fournisseurs au montant de 271 478,95 \$;
- **D'AUTORISER** le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. **Embauche du personnel pour le camp de jour saison 2026**
2026-06-104

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher du personnel pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- Ariane Morin – coordonnatrice au camp de jour;
- Charlie René – chef de camp;
- Elie-Rose Forest – animatrice;
- Thomas Lebeau – animateur;
- Logan Basque – animateur;

- Allyson Beauchamps – animatrice;
- Julia Langlois – animatrice;
- Lyvia Langlois – animatrice;
- Emmeraude Coallier – animatrice;
- Julia Morin – animatrice;
- Charline Morin – animatrice;
- Anais Levesque – animatrice;
- Shany Laquerre – animatrice;
- Rachel Palardy – animatrice;
- Skyla Vachon – animatrice.

Adoptée

**8. Embauche de deux journaliers au service des travaux publics
2026-06-105**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir deux postes de journalier au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels du service exigent l'ajout de personnel à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures de M. Antoine Durant et de M. Pascal Camirand ont été jugées conformes aux exigences des postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- **D'EMBAUCHER** M. Antoine Durant à titre de journalier au service des travaux publics, à compter du 8 juin 2026, à raison de 40 heures par semaine;
- **D'EMBAUCHER** M. Pascal Camirand à titre de journalier au service des travaux publics, à compter du 15 juin 2026, à raison de 40 heures par semaine;
- **QUE** chacun des employés soit assujéti à une période de probation de neuf (9) mois, débutant à leur date respective d'entrée en fonction;
- **QUE** les conditions de travail applicables soient celles prévues aux politiques et règlements en vigueur de la Municipalité.

Adoptée

**9. Autorisation d'installation d'un ponceau sur le lot 5 476 069
2026-06-106**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot numéro 5 476 069 a déposé une demande pour l'installation d'un ponceau;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un ponceau doit respecter la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit se conformer au règlement numéro 2025-02, *Règlement relatif à l'accès à la voie publique, le remplissage de fossés et les travaux de drainage*;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à l'installation doivent être entièrement assumés par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Boisvert et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la demande d'installation d'un ponceau sur le lot numéro 5 476 069;
- **QUE** le ponceau soit installé conformément à la réglementation municipale applicable, incluant le règlement numéro 2025-02;
- **QUE** tous les frais relatifs à l'installation, y compris les matériaux, la main-d'œuvre et toute exigence complémentaire, soient entièrement assumés par le demandeur.

Adoptée

10. Création d'un comité de participation citoyenne et nomination de ses membres
2026-06-107

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un cadre structuré permettant aux citoyens de contribuer à certaines réflexions et démarches municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de créer un comité de participation citoyenne afin de soutenir la consultation, la communication et la collaboration avec la population;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront à ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Boisvert et unanimement résolu :

- **DE CRÉER** un comité de participation citoyenne ayant pour mandat de soutenir la Municipalité dans ses démarches de consultation publique, de communication et d'engagement citoyen;
- **DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité de participation citoyenne :
 - Mathieu Gingras
 - Sylvie Grégoire
 - Denis Carignan
 - Martine St-Germain
 - Isabelle Landry
 - Janie Vachon-Robillard
 - François Rousseau
- **QUE** le comité puisse débiter ses travaux dès l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

**11. Autorisation de signature de l'acte de vente du lot 5 839 327 à Innov Habitat SLDA
2026-06-108**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot numéro 5 839 327;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser le développement de logements abordables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'Innov Habitat SLDA désire acquérir le lot 5 839 327 pour la construction d'un immeuble à logements abordables dans le cadre du Programme d'Habitation abordable Québec (PHAQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de vendre ledit lot au prix symbolique d'un dollar (1 \$) afin de soutenir la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte de vente ainsi que tout document requis pour finaliser la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la vente du lot municipal numéro 5 839 327 à Innov Habitat SLDA pour la somme d'un dollar (1 \$), aux fins de construction d'un immeuble à logements abordables dans le cadre du Programme d'Habitation abordable Québec;
- **D'AUTORISER** le maire, M. Laurent Marcotte, et la directrice générale, Mme Galina Papantcheva, à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire ou accessoire à la présente transaction;
- **QUE** la présente résolution tienne lieu d'autorisation officielle pour la conclusion de la vente.

Adoptée

**12. Appui au projet de réfection des terrains sportifs extérieurs de l'école secondaire La Découverte et engagement à conclure une entente de service
2026-06-109**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Riveraine souhaite réaliser un projet de réfection des terrains sportifs extérieurs de l'école secondaire La Découverte;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de moderniser les infrastructures sportives accessibles à la population et de soutenir les initiatives favorisant l'activité physique et le bien-être des jeunes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'appuyer officiellement le projet et de s'engager à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire de la Riveraine pour la réalisation de la réfection des terrains sportifs extérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil municipal appuie officiellement le projet de réfection des terrains sportifs extérieurs de l'école secondaire La Découverte, porté par le Centre de services scolaire de la Riveraine afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE** le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire de la Riveraine relativement à la réalisation dudit projet, afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée

**13. RIGIDBNY – collecte des plastiques agricoles
2026-06-110**

CONSIDÉRANT QUE la volonté des municipalités et leurs agriculteurs de solutionner définitivement le problème de la revalorisation des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération et que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts afférents au service de collecte des plastiques agricoles sera relayé aux agriculteurs par le biais de leur compte de taxes et que les coûts sont éligibles à un crédit du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE la RIGIDBNY doit communiquer avec les agriculteurs afin de documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable;

CONSIDÉRANT QUE la RIGIDBNY ne peut pas faire elle-même ces démarches étant donné son accès limité aux renseignements personnels des agriculteurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu de s'engager à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en offrant minimalement :

- L'envoi d'une lettre d'information à tous les agriculteurs sur le territoire de la Municipalité, les invitant à une séance d'information;
- L'envoi d'une lettre d'inscription post séance d'information incluant un formulaire d'adhésion au service;
- De relayer la facture via une taxation complémentaire libellée *collecte des plastiques agricoles*.

Adoptée

**14. Octroi des travaux de pavage sur une portion de la rue Dubé
2026-06-111**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de la conduite sanitaire existante ont été réalisés par l'entreprise Colas sur une portion de la rue Dubé, sur une superficie de 7 mètres par 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention nécessite maintenant des travaux de pavage afin de remettre la chaussée en état;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Colas : 11 897,35 \$, taxes en sus;
- Pavage Veilleux : 11 123,60 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu **D'OCTROYER** le contrat pour les travaux de pavage sur une portion de la rue Dubé à Pavage Veilleux, pour un montant de 11 123,60 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

**15. Octroi du contrat pour les lignes de rues – saison 2026
2026-06-112**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au marquage des lignes de rues pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été effectuées pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Marquage et traçage Québec : 18 350,88 \$, taxes incluses;
- Lignes Maska : 16 797,56 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu **D'OCTROYER** le contrat pour les travaux de lignes de rues pour la saison 2026 à Lignes Maska, pour un montant de 16 797,56 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

**16. Autorisation de paiement du dépassement de coûts – Cyr automatisation industrielle
2026-06-113**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Cyr automatisation industrielle pour l'installation de la télémétrie aux trois postes de pompage;

CONSIDÉRANT QUE lors du remplacement des plaques, des imprévus et problèmes techniques sont survenus, entraînant un dépassement des coûts initialement prévus;

CONSIDÉRANT QUE Cyr automatisation industrielle a présenté une demande de paiement supplémentaire pour couvrir ces dépassements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'assumer une partie de ces coûts imprévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement par la Municipalité de la somme de 5 957 \$, taxes en sus, représentant la part de 50 % des dépassements de coûts liés aux travaux d'installation de la télémétrie aux trois postes de pompage;
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;
- **QUE** la présente résolution constitue l'autorisation officielle pour procéder au paiement.

Adoptée

**17. Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement – nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité
2026-06-114**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska, service d'inspection en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu que le conseil municipal désigne, à titre d'inspecteurs en bâtiments, désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston :

- M. Martin Miron
- Mme Anne-Marie Désilets
- M. Simon Poulin-Levesque
- Mme Chantal Julien

Adoptée

18. Demande à la MRC de Nicolet-Yamaska
2026-06-115

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu des zones à accès restreint a été porté à l'attention du conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge essentiel de clarifier les responsabilités légales et administratives liées à cet enjeu au niveau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que la MRC de Nicolet-Yamaska obtienne un avis juridique afin d'éclairer les décisions futures concernant les zones à accès restreint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil municipal demande officiellement à la MRC de Nicolet-Yamaska de mandater un professionnel du droit afin d'obtenir un avis juridique portant sur les responsabilités, obligations et implications liées aux zones à accès restreint;
- **QUE** la Municipalité réitère l'importance de clarifier ces enjeux afin d'assurer une gestion cohérente et conforme aux lois applicables sur l'ensemble du territoire de la MRC;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

19. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions posées par les citoyens.

20. Levée de l'assemblée
2026-06-116

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 25.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale